

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-210

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 6 juin 2025	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2025-210

**Convention 2025 - Subvention de fonctionnement entre l'association de préfiguration
TARMAQ et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

TARMAQ, future Cité des savoirs aéronautiques et spatiaux, est une initiative de Bordeaux Métropole, de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que de la ville de Mérignac, à l'intersection de l'attractivité des métiers aéronautiques et spatiaux (ASD), de valorisation de la culture scientifique et technique, et du renouvellement des compétences dans cette filière industrielle stratégique. Porté depuis 2022 par une association de préfiguration réunissant les principaux acteurs publics et industriels de l'aéronautique et de l'espace en Nouvelle-Aquitaine, ce projet vise à proposer une nouvelle porte d'entrée vers les mondes de l'aéronautique et du spatial, en mobilisant des leviers d'information, de formation, d'inspiration et de médiation scientifique.

Alors même que les filières aéronautique et spatiale se réinventent face aux défis technologiques, environnementaux et géopolitiques, Bordeaux Métropole, territoire de référence dans ce domaine, souhaite plus que jamais contribuer à leur transformation. Le secteur fait aujourd'hui face à des tensions majeures sur les compétences, dans un contexte de relance industrielle et de forte concurrence sur les talents. Le déficit d'attractivité des métiers techniques, la baisse des inscriptions dans les filières industrielles, la perte de sens perçue par les jeunes générations et les départs massifs à la retraite à l'horizon 2030 appellent des réponses fortes. C'est dans ce cadre que TARMAQ déploie, au-delà du futur équipement physique, un programme d'actions dites « hors-les-murs » au cœur des quartiers, des établissements scolaires, des sites industriels et des lieux d'emploi, pour faire découvrir les métiers, encourager les vocations et reconnecter les jeunes, les demandeurs d'emploi et le grand public avec l'industrie.

En 2025, l'association TARMAQ souhaite ainsi piloter sur le territoire de Bordeaux Métropole une série d'initiatives emblématiques qui répondent à ces enjeux : expositions itinérantes dans les lycées, cycles de conférences, forums emploi avec France Travail, visites de sites industriels, implication au sein de l'étude en cours sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la filière ASD (GPECT), présence du projet au Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) du Bourget, avec un stand mutualisé aux côtés de Cap Sciences et Way4Space ou encore coordination d'événements pédagogiques à destination des lycéens et des escadrilles Air Jeunesse. Ces actions, toutes gratuites pour les participants, permettent de tisser un lien concret entre les citoyens et les opportunités qu'offre la filière aérospatiale locale. Elles s'inscrivent pleinement dans la stratégie métropolitaine en faveur de la reconquête industrielle et de la transition écologique, en associant sensibilisation aux nouvelles mobilités, promotion des parcours de formation, et mise en lumière des innovations de la filière.

L'année 2025 constitue un tournant pour le projet TARMAQ. Alors que l'action « hors les murs » commence à produire ses effets sur le territoire, le modèle initial d'un équipement pérenne reste à préciser. Le travail mené en 2024 a permis de consolider un premier cercle de mécènes sous la présidence de M. Laurent Dassault (1,3 millions d'euros à ce jour),

témoignant de l'intérêt du monde industriel pour la démarche engagée. Ce soutien privé, bien qu'encore en phase de structuration, contribue à financer le développement des contenus pédagogiques et des équipements interactifs du futur parcours permanent. Pour autant, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires pesant sur les collectivités comme sur les entreprises, l'année 2025 devra permettre de réinterroger le périmètre et le positionnement du projet, tant dans son ambition que dans son modèle économique. Un redimensionnement est à l'étude, qui doit conduire à clarifier les conditions de réalisation de TARMAQ, ainsi que son lieu d'implantation. Si le terrain initialement identifié aux abords de l'aéroport reste une hypothèse crédible, d'autres sites sont également à l'étude. L'association s'est ainsi vu confier la mission d'explorer, de manière pragmatique, les alternatives possibles, tout en maintenant sa priorité sur le déploiement des actions hors les murs, socle désormais central de son activité.

Dans ce contexte de transition, le soutien de Bordeaux Métropole à l'association de préfiguration TARMAQ s'inscrit dans une volonté affichée de renforcer l'attractivité du territoire en capitalisant sur une filière d'excellence, soutenir les initiatives de médiation et d'orientation la jeune génération vers les métiers de l'ASD. Il s'agit aussi, à travers cette subvention, d'accompagner un projet qui contribuera, à terme, à positionner Bordeaux Métropole comme un lieu de référence en Europe pour la culture aéronautique et spatiale.

En conséquence, il est proposé à Bordeaux Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de **188 732 €** à l'association TARMAQ au titre de l'année 2025, pour l'ensemble de ses actions hors-les-murs et de son activité de préfiguration. Cette somme tient compte de la diminution de 5 % appliquée à la majorité des structures associatives bénéficiant d'une subvention de plus de 23 000 €.

A noter par ailleurs qu'une enveloppe de 141 550 € a été proposée au BP2025 pour soutenir cette association, équivalant à 9 mois d'activité. En effet, l'association devait être liquidée à partir de septembre 2025 après la création du GIP, structure juridique porteuse du futur équipement TARMAQ. Une contribution financière était prévue dans ce cadre pour le GIP. Une partie des crédits dédiés au GIP en 2025 sera par conséquent reventilée vers l'association TARMAQ pour lui permettre de réaliser les actions programmées sur l'ensemble de l'année 2025.

Par dérogation au Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé, le premier acompte de la subvention portera sur 80% du montant de la subvention.

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021-603 du 26 novembre 2021 adoptant le schéma de développement économique de Bordeaux Métropole

VU la demande n°2025-00375 en date du 4 septembre 2024 formulée par l'association de préfiguration TARMAQ,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT que le soutien apporté à l'association TARMAQ contribue à renforcer l'attractivité des métiers de l'aéronautique et du spatial, à accompagner le renouvellement des compétences industrielles sur le territoire métropolitain, et à préparer les conditions d'un futur équipement dédié,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 188 732 € à l'association de préfiguration TARMAQ pour son programme d'actions 2025,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-jointe et tout acte afférent précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : les dépenses seront imputées sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GARNIER, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur HURMIC, Monsieur JABER, Madame JAMET, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Monsieur LABESSE, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Madame NOEL, Monsieur PAPADATO, Madame PAPIN, Madame RAMI, Monsieur RISTIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame SAADI, Monsieur THONY;

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CUGY, Madame GASPAR, Madame LOUNICI, Monsieur PFEIFFER, Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES, Monsieur TRIJOULET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,